

Travaux de la Chambre

En deuxième recours, le gouvernement aurait l'utilisation de son pouvoir de dépenser, comme je le disais tantôt. Or, le premier ministre a déclaré qu'il avait fait ou qu'il ferait des offres à la province, mais nous ne savons pas ce qui se passe, nous ne savons pas de quelles offres il s'agit. Nous ne savons pas qui est impliqué et à quel niveau. Pourtant, puisque c'est une responsabilité directe d'administration du gouvernement de dispenser des sommes d'argent pour aider les provinces à satisfaire aux obligations constitutionnelles, je pense que la Chambre des communes aurait avantage à connaître ces objectifs.

Finalement, je crois que le débat d'urgence doit avoir lieu parce qu'on nous dit que la province s'apprête à légiférer le plus rapidement possible, probablement d'ici la fin de semaine. Cela rendra la situation quasi impossible à changer. Il nous faut donc agir sans délai pour que cela ne se produise pas.

Monsieur le Président, je crois au pouvoir de persuasion, je crois au respect que les Canadiens et les Canadiennes ont envers leur Parlement. Je crois que la démocratie est fortement implantée dans le coeur des citoyens. Voilà pourquoi un débat d'urgence est nécessaire car il permettra à toutes les voix de se faire entendre.

Il ne s'agirait pas du simple pouvoir de persuasion du premier ministre, mais d'un appel des députés élus en cette Chambre à la bonne raison, aux bons sentiments de leurs concitoyens et à leur générosité.

Monsieur le Président, j'aimerais que l'on passe sérieusement à ce débat et que l'on puisse ce soir en discuter à fond dans ce forum démocratique.

M. le Président: Hier, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a fait la même demande. Après beaucoup de considération, beaucoup d'attention, selon les circonstances j'ai décidé hier que ce n'était pas approprié de tenir un débat d'urgence et je pense que la situation, depuis hier, n'est pas différente de celle d'aujourd'hui. Je sais bien que le sujet est très important pour les minorités francophones et aussi pour les minorités anglophones dans notre pays, spécialement c'est un sujet qui est très important pour l'unité de notre pays, mais encore je dois dire aujourd'hui que, selon toutes les circonstances, je pense que, selon le Règlement, il n'est pas approprié de tenir un débat d'urgence aujourd'hui. Mais encore, j'assure l'honorable député que le sujet est très important pour cette Chambre des communes et pour tous les Canadiens. Je le remercie de son intervention sur un sujet qui est très important.

* * *

● (1510)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les leaders parlementaires ont convenu de revenir à la période réservée aux

déclarations ministérielles pour permettre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) de faire une déclaration et aux porte-parole de l'opposition d'y répondre.

Je pense également que, dans le contexte de cette entente, il a également été convenu que l'heure de l'ajournement de la Chambre ne sera pas reportée en conformité de l'article 19 du Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je peux confirmer que des consultations de ce genre ont eu lieu. En toute franchise, à voir comment le gouvernement a agi ce matin lors de la déclaration sur la privatisation d'Air Canada, nous étions enclins tout d'abord à refuser au gouvernement le droit de déroger au Règlement de la Chambre et de faire une déclaration à un moment autre que celui qui est fixé.

Toutefois, nous avons remarqué que la déclaration devait porter sur les demandeurs turcs et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) a réussi à nous fournir des exemplaires de sa déclaration en français et en anglais bien avant l'heure où elle voulait faire sa déclaration. Je me demande pourquoi le vice-premier ministre (M. Mazankowski) n'a pas pu agir comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est un autre exemple de gabegie et de confusion totale dans l'organisation des travaux de la Chambre.

De toute façon, étant donné en l'occurrence le sujet de la déclaration, nous sommes disposés à donner notre consentement unanime pour lui permettre de faire cette déclaration maintenant à condition que la séance soit levée à l'heure habituelle de l'ajournement et ne soit pas prolongée du temps que prendra la ministre pour faire sa déclaration.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il y a eu en effet des discussions positives entre les leaders parlementaires plus tôt aujourd'hui. Je veux saisir cette occasion pour remercier la ministre d'avoir eu l'obligeance dans ses nouvelles fonctions de communiquer bien à l'avance aux porte-parole de l'opposition un aperçu de ses remarques dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une initiative très appropriée et pleine de délicatesse.

C'est ce qui nous a incités à consentir unanimement à ce que la Chambre revienne aux déclarations des ministres pour entendre ses observations et permettre aux porte-parole de l'opposition d'y répondre.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour dire que sa façon d'agir tranche avec la maladresse commise tout à l'heure par le gouvernement quand il a annoncé la vente d'Air Canada au privé. Quoi qu'il en soit, nous appuyons avec enthousiasme la déclaration de la ministre au sujet des Turcs qui sont de passage à Ottawa aujourd'hui.